



Synthèse des commentaires

Comparaison des enquêtes CSTMD 2012/2019

Ce que l'on peut retenir en 2019 en comparaison avec les résultats de 2012 est :

/Information générales

- un niveau d'étude en légère augmentation en 2019 / 2012 de + 6% Bac+ 4 et + ;
- une augmentation du nombre de femmes comme CSTMD en 2019 de 7% ;
- un glissement du % des tranches d'âge à partir des 26-45 ans avec un % stable pour les moins de 25 ans. On pourrait interpréter cette observation comme une population qui vieillit et qui ne se renouvelle guère ;
- le constat d'une légère baisse de 3% du % des CS déclarés en 2019/2012 (67/70%) ;
- le constat d'une légère augmentation du % des CS externes déclarés en 2019/2012 de + 4% ;

/CSTMD interne déclaré et non déclaré

- des % identiques en 2019 et en 2012 par rapport au nombre d'entreprises conseillées par les CSTMD internes déclarés de une (78%) ou plusieurs (22%) ;
- une légère augmentation des nombres 3 et 4 et de 10 à 19, d'entreprises conseillées par les CS internes déclarés (22%) mais une diminution du nombre + de 20.

82% des entreprises conseillées par les CS internes déclarés font partie d'un groupe et 93% des entreprises conseillées font partie du même groupe ;

- les entreprises tiers conseillées par les CS internes déclarés pour ceux qui ont répondu à la question, n'ont a priori pas de lien direct avec l'activité de leur entreprise ;
- une distribution quasi identique 2012/2019 par rapport à la distribution des activités des entreprises dans lesquelles interviennent les CS internes et les titulaires du certificat non déclarés.

L'industrie, le transport et la distribution sont les activités d'entreprise où interviennent majoritairement les CSTMD internes déclarés et non déclarés ;

- la répartition des % par rapport à la taille de l'entreprise par tranche de salariés est quasi identique pour les CS internes déclarés en 2019/2012. Les CS internes déclarés interviennent majoritairement dans des entreprises de 50 à 499 salariés. Ce qui n'est pas le cas pour CS internes non déclarés pour la tranche de plus de 500 salariés : En 2019 57% / 49% en 2012
- Comme en 2012 la fonction CS interne déclaré est majoritairement intégrée dans fonction QHSE.

La fonction CSTMD est souvent associée à une autre fonction technique ou d'exploitation.

Dans les autres fonctions du CS on trouve également des administratifs RH ou juridique, des commerciaux, des formateurs, des conducteurs routiers...



La fonction CS est rarement unique. Elle est majoritairement jointe à d'autres missions tenues par le salarié.

- Sur 910 CS internes déclarés, 221 ont rédigé au moins un rapport d'accident destiné au chef d'entreprise.

1 à 2 déclarations d'évènement ont été envoyées par le chef d'entreprise à l'administration sur les 186 déclarations au totale.

Ces chiffres sont difficilement comparables à ceux de 2012 qui ne portaient que sur les années 2010 et 2011.

/CSTMD externe

- le nombre d'entreprises conseillées par des conseillers externes est majoritairement de 1 à 10 et représentent en 2012 50% et en 2019 53%.

La comparaison entre 2012 et 2019 semble difficile.

S'il semble que les entreprises font plus appel à des CS externe de +4% /2012, le nombre total d'entreprises conseillées par un CS externe en 2019 (4115) semble diminuer par rapport à 2012 (4725).

Ces différents résultats ne sont pas très cohérents.

- En 2019, les CSTMD externes conseillent pour 63% d'entre eux des industries, 56% des sociétés de transport et majoritairement des PME.

En comparaison avec 2012, les CS Externes semblent avoir diversifié les secteurs d'entreprises dans lesquelles ils interviennent. On peut constater une augmentation des interventions dans le secteur de l'industrie, des déchets, de la distribution et des administrations.

En 2012 comme en 2019, les CS externes conseillent majoritairement des PME.

- quasi tous les CS externes réalisent au moins une visite annuelle par an
- 58% d'entre eux ont rédigé un rapport d'accident et 42% des entreprises dans lesquelles ils interviennent ont envoyé une déclaration d'évènement aux autorités.
- 42% des CS externes opèrent seul et les sociétés de conseil assurent majoritairement de la formation comme autre activité
- en comparaison 2012 /2019, nous pouvons constater par rapport à la taille des sociétés de conseil une légère :
 - augmentation du % de CS externes qui opèrent seuls de 4%.
 - diminution du % des entreprises de conseil, de taille de 10 à 49 salariés de 4% ;
- en 2012 comme en 2019, les sociétés de conseil assurent majoritairement de la formation comme autre activité puis assurent également des activités d'audit et de conseil en Environnement.



/CS non déclaré

- Par rapport à la situation en 2019 des CS non déclarés, 41% n'exercent pas dans l'entreprise de missions de CS, 38% sont correspondants du CS déclaré, 12% sont formateurs dans un organisme de formation.
- En comparaison 2012, nous pouvons noter que le % des titulaires du certificat non correspondant du CS déclaré est plus élevé en 2012 par rapport à 2019 et que le % des correspondants du CS déclaré est plus important en 2019 qu'en 2012.
- 83% d'entre eux estiment avoir une reconnaissance de leur compétence.

/Maintien des connaissances des CS interne déclaré, CS externe, CS non déclaré

- En 2019, nous pouvons noter que pour maintenir leur connaissance, le % des CS internes qui s'inscrivent dans un organisme de formation est plus important que le % où ils se forment par leurs propres moyens.
- En 2012 comme en 2019, les CS externes déclaré ainsi que les CS non déclaré assurent majoritairement le maintien de leur connaissance par leurs propres moyens.

Par ailleurs les CSTMD se sont exprimés de manière libre sur la fonction de CSTMD, la difficulté des examens ainsi que sur le rôle qu'ils souhaiteraient voir jouer par le CIFMD.

Les principaux commentaires formulés par les CSTMD sont les suivants :

- **La non reconnaissance de la fonction CSTMD**

Pour beaucoup, l'activité de CSTMD est souvent cumulée avec d'autres fonctions dans l'entreprise et le temps qu'ils peuvent y consacrer n'est souvent pas suffisant par rapport à leur autre mission. D'autre part, nombre de CSTMD, tout en considérant la mission comme très intéressante et contribuant fortement à la sécurité des salariés dans l'entreprise, trouve que la fonction de CSTMD dans l'entreprise est :

- peu reconnue,
- que les moyens ne sont pas toujours alloués pour mener à bien la mission notamment concernant la formation des CSTMD à la réglementation TMD mais aux missions de préventeur, d'auditeur, d'enquêteur qu'assurent également les CSTMD et
- n'est pas rémunérée à la hauteur des responsabilités de la mission.

Certains mêmes envisagent d'abandonner cette mission.

Par ailleurs, quelques CSTMD mentionnent, que le rapport annuel du CSTMD et les préconisations faites par ce dernier, ne trouvent pas toujours d'écho au sein du management de l'entreprise.

- **La difficulté des examens**

Quelques CSTMD pensent que l'examen devrait être allégé, car les candidats le trouvent trop technique et peu adapté aux fonctions réalisées en entreprise.

Certains CSTMD souhaiteraient un examen plus ciblé par métier (citerne, conditionné, négoce, déchets...) mais aussi qui soit élargi aux rôles de préventeur, d'auditeur, d'enquêteur du CSTMD. Ces missions ne sont pas suffisamment testées lors de l'examen qui cible essentiellement la connaissance réglementaire TMD des candidats.

D'autre part, le temps alloué par l'entreprise pour préparer l'examen est souvent réduit et nécessite de la part du CSTMD un travail personnel en dehors des heures de travail. Les entreprises ne sont pas



Organisateur
des examens
C S T M D

**COMITE INTERPROFESSIONNEL POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION
DANS LES TRANSPORTS DE MARCHANDISES DANGEREUSES**

Le Diamant A - 14, rue de la République - 92909 Paris la Défense cedex
E mail : contact@cifmd.fr - Site internet : www.cifmd.fr

toujours prêtes à financer un nombre de journées de formation suffisant pour préparer l'examen. Certains candidats ne souhaitent plus passer l'examen du fait de la difficulté pour sa préparation.

- **La promotion de la fonction de CSTMD par le CIFMD**

Le dernier point porte sur les attentes des conseillers à la sécurité par rapport à l'organisme CIFMD. En effet, pour certains, le CIFMD devrait promouvoir le métier et permettre l'échange et le dialogue entre l'ensemble des CSTMD. Le CIFMD devrait organiser des conférences sur le métier de CSTMD par métier. Le CIFMD devrait éditer un guide pour la prise de fonction des nouveaux CSTMD.